



---

# Fédération des Employés et Cadres

---

## **Une république une et indivisible, comme les droits des salariés**

Dans le cadre de sa Conférence Nationale Professionnelle, qui s'est tenue à Gravelines dans le Nord du 31 mars au 3 avril 2008, la Section fédérale du Commerce de la Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière a rappelé son attachement aux valeurs républicaines dont l'égalité de traitement.

C'est pour cela qu'un courrier sera envoyé à tous les interlocuteurs des branches du commerce non alimentaire pour que les conventions collectives s'appliquent toutes, sur l'ensemble des départements français en particulier dans les départements d'Outre Mer.

Les salariés des départements d'Outre Mer ne sont pas des sous salariés et doivent bénéficier des mêmes droits qu'en métropole.

Cette réflexion a donné la résolution suivante :

**" La Conférence Nationale Professionnelle RAPPELLE son attachement à la République une et indivisible.**

**A ce titre, nous revendiquons l'application et l'amélioration des conventions collectives sur l'ensemble des départements français et en particulier à ceux d'Outre Mer.**

**La Conférence Nationale Professionnelle MANDATE le bureau de la Section Fédérale pour engager les négociations dans les branches concernées par cette discrimination. "**

1<sup>er</sup> acte, la FEC FO demande, dès aujourd'hui, l'extension d'un avenant dans la branche de Commerces de détail de chaussures succursales qui étendra les dispositions de cette convention à l'ensemble des départements.

Paris, le 17 avril 2008

Contact :

Christophe LE COMTE 06 68 66 25 24